

Reçu le - 4 JUL. 2022 Ab 111-2022

DEMANDE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE

Tout arbre dont le tronc est d'un diamètre supérieur à 25 cm, mesuré à 1 m du sol, les haies vives, les cordons boisés et les boqueteaux sont considérés comme un patrimoine à protéger (art. 9 à 21 du règlement d'application du 22.03.1989 de la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites). Les arbres fruitiers ne sont pas concernés.

		11/11/28	2 12 22	
PUBLICATION AU	J PILIER PUBLIC: de	14.01.6	au 05.06.60	
Les oppositions éven case postale 23, 1422	ituelles soilt a auresser	durant le délai de pu	blication à l'administration communale,	
	The think T	2		
Propriétaire:	Tierrien 1	loger	1	
Adresse:	ruelle des	renards Ni	1 1422 Grandson	
Parcelle nº:	237	7,		
Essence:		o metre de	hout	
Diamètre à 1 m du sol	. 156 cm			
Motif de la requête:	Imbre de deu	x heures p	er jour de octobre à mars oltaiques de 36 m²	SU
(the installati	on Photovo	olfaiques de 36 m²	
Date: Grandson	le 4 juillet 20	Signature:	Roger Dietrel	
PRÉAVIS: DU GA	RDE-FORESTIER	DU SERVICE	DES TRAVAUX	
ÉTAT SANITAIRE bon PLANTATION CO	DE L'ARPRE moyen	○ mauvais	investigation nécessaire	
PLANTATION CO	MPENSAIOIRE	(X) oui	Onon	
Date et signature:		Date et signatu	re:	
Visa du Municipal dé	légué:			
La Municipalité autor	rlse / refuse l'abattage	avec / sans plantatio	n compensatoire.	
Date:		Taxe compensa	atolre:	
DOCUMENTS À	IOINDRE ORI IGATO	NDEMENT À LA F	DEMANDE	

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).



Géoportail mapnv.ch



20

30m

10